



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

En l'absence du Président, M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 55.

Points 38 (suite) et 39 (suite) de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22)
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/48/43)
- c) Rapports du Secrétaire général (A/48/467 et Add.1, A/48/523, A/48/691)
- d) Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/657)
- e) Projets de résolution (A/48/L.29, A/48/L.30, A/48/L.31/Rev.1, A/48/L.36)

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/524)
- b) Projet de résolution (A/48/L.37)

M. Acharya (Népal) (interprétation de l'anglais) :

C'est maintenant un privilège particulier, pour chacun d'entre nous, que de prendre la parole au titre du point 38 de l'ordre du jour, intitulé "Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non

raciale". Il est réconfortant de constater que la situation politique en Afrique du Sud est enfin placée dans un environnement d'espoir et d'aspirations susceptible de mettre un terme au régime d'apartheid et au pouvoir de la minorité blanche. Toutefois, la route n'a pas été facile. D'immenses sacrifices ont été consentis par le peuple sud-africain et la communauté internationale dans son ensemble dans leur lutte contre ce fléau politique et social qu'est l'apartheid.

Le processus actuel d'élimination de l'apartheid est un phénomène bienvenu. Avec la création du Conseil exécutif de transition et le commencement de ses réunions et de ses travaux, nous espérons que ce processus est maintenant devenu irréversible. L'adoption d'une constitution provisoire prépare la voie à des élections libres et justes dans le cadre d'une Commission électorale indépendante. La création des Commissions indépendantes de la radiodiffusion et des médias permettra, nous l'espérons, d'activer la formation des électeurs afin qu'ils participent en grand nombre au processus électoral. On espère également que ces commissions enverront à la population un message politique énergique et impartial.

Nous rendons un sincère hommage au Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, et à ses compatriotes pour les succès remarquables qui ont marqué, jusqu'ici, leurs efforts de démantèlement de l'apartheid. Le Président De Klerk mérite également tous nos éloges pour sa compréhension du problème et pour avoir contribué à assurer la transition vers une société non raciale. Le Prix Nobel de la paix décerné à MM. Nelson Mandela et De Klerk vient les récompenser à juste titre pour le rôle directeur éminent qu'ils ont joué dans les progrès du processus de paix en Afrique du Sud.

Alors que nous rendons hommage aux Sud-Africains qui ont sacrifié leur vie à la cause d'une nouvelle société

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.80

21 janvier 1994

FRANCAIS

reposant sur l'égalité des chances pour tous, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe et de la langue, nous tenons également à exprimer la grande inquiétude que nous inspire la violence qui persiste en Afrique du Sud, en dépit de la transition qui s'opère. Nous invitons instamment tous les dirigeants politiques et leurs partisans en Afrique du Sud à mettre fin à la violence et à rejoindre le courant afin d'édifier une Afrique du Sud unie, non raciale, démocratique et prospère.

La communauté internationale, et surtout l'Organisation des Nations Unies, a joué un rôle positif et actif dans l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud. Depuis sa création, l'Organisation a été au premier rang de la lutte contre le crime de discrimination raciale partout dans le monde. Il y a plus de 40 ans, la question de l'apartheid était portée à l'attention de la communauté internationale par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation a toujours maintenu une attitude ferme, une attitude de principe en faveur de la population opprimée d'Afrique du Sud dans sa lutte pour conquérir l'égalité des chances pour tous, conformément aux nobles objectifs de sa Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il convient de rappeler ici l'adoption par consensus par l'Assemblée générale, en décembre 1989, de la Déclaration historique sur l'Afrique du Sud, qui a constitué le large cadre d'un règlement juste, pacifique et durable du problème de l'apartheid. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont pris des décisions très importantes pour contribuer à la cause du règlement pacifique du problème sud-africain.

L'appel lancé récemment par M. Mandela ici même du haut de la tribune de l'Assemblée générale, à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud a été bien reçu par l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth, l'Union européenne et de nombreux gouvernements. Nous constatons avec plaisir que de nombreuses organisations internationales et régionales de même que des gouvernements ont rétabli leur présence économique et diplomatique en Afrique du Sud. Nous espérons que ce processus s'élargira encore dans le sillage de l'instauration récente du Conseil exécutif de transition.

Nous n'ignorons pas que le nouveau Gouvernement d'unité nationale qui sera constitué après les élections d'avril 1994 sera confronté à une tâche immense : assurer la reconstruction économique et créer une société fondée sur l'égalité de chances pour tous. La tâche la plus importante consistera à maintenir l'ordre public et à faire régner l'harmonie raciale dans le pays. La reconstruction et le développement économiques ne pourront se faire que dans un environnement de stabilité politique et de paix. Nous

sommes convaincus que les dirigeants sud-africains parviendront à maintenir la paix et à mobiliser au maximum les ressources humaines et naturelles aux fins du développement d'une Afrique du Sud prospère. A ce sujet, je tiens à faire remarquer le rôle très important que la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et l'Union européenne sont maintenant appelés à jouer en faveur du maintien de la paix et de la réconciliation en Afrique du Sud, en particulier avant et durant les élections.

Pour terminer, nous demandons instamment à chacun d'étudier les recommandations de la mission du Président du Comité spécial contre l'apartheid en Afrique du Sud, du 1er au 11 mars, qui a évalué la situation sur la base de rencontres avec divers partis politiques. Nous espérons que la mise en oeuvre de ces recommandations contribuera à faire en sorte que la transition en Afrique du Sud s'effectue sans heurt. Le Comité poursuivra son travail jusqu'à ce qu'un gouvernement uni, non racial et démocratique soit instauré en Afrique du Sud. En même temps, nous demandons instamment à tous les Sud-Africains de s'élever au-dessus de leurs divergences en cette période cruciale de transition et d'oeuvrer pour bâtir un avenir commun.

Espérons qu'une ère nouvelle s'ouvrira bientôt en Afrique du Sud.

M. Kolane (Lesotho) (interprétation de l'anglais) :

Si la fin de la guerre froide est perçue comme étant le résultat de changements mondiaux fondamentaux, une nouvelle manière de penser et des innovations s'imposent pour répondre aux défis et aux possibilités qui s'offrent au monde. Malheureusement, certains, en Afrique du Sud, croient que relever ces défis signifie qu'il faille revenir en arrière et que la seule innovation et la seule possibilité qui s'offrent à eux soient de saboter le processus d'abolition de l'apartheid et d'adopter un système de répression qui représenterait un recul par rapport à tous les progrès accomplis sur la voie du démantèlement du système d'apartheid.

Comme on l'a dit au fil des années, la situation en Afrique du Sud a toujours préoccupé le Royaume du Lesotho, vu que l'Afrique du Sud est notre seul voisin immédiat. Le Royaume du Lesotho, qui n'est pas seulement en première ligne mais au coeur même de la situation, continue à réclamer l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale érigée en institution de même que l'élection d'un Gouvernement sud-africain vraiment juste et démocratique. Malgré la préoccupation que nous inspire la violence sans cesse croissante et la détermination toujours plus grande des éléments de droite de se livrer au sabotage, nous sommes encouragés par les résultats qui continuent

d'être obtenus grâce aux négociations dans ce pays. En particulier, nous nous félicitons de l'approbation recueillie récemment par la nouvelle Constitution et de l'inauguration, il y a quelques jours, du Conseil exécutif de transition, qui a mis fin effectivement et de manière symbolique au règne de la minorité blanche en Afrique du Sud. Ce progrès est source d'optimisme et d'espoir pour ceux d'entre nous qui viennent d'Afrique australe. Nous espérons que les autres parties s'engageront à pratiquer à nouveau la modération et la tolérance et qu'ils tireront profit des leçons durables et historiques du triomphe du droit sur la force et de l'impératif inéluctable de l'harmonie raciale pour la survie de l'Etat nation. Nous espérons ardemment que les enseignements tirés de la transition pacifique du Royaume du Lesotho à la démocratie au début de l'année n'échapperont pas aux citoyens sud-africains qui, pour la première fois et après bientôt trois siècles de monopole blanc, sont sur le point d'avoir la chance d'élire un gouvernement de leur choix.

Nous continuons cependant d'être extrêmement préoccupés par les pertes de vies humaines qu'entraîne malheureusement la violence politique actuelle. La violence — qui non seulement ne diminue pas mais s'accroît — dont nous sommes témoins chaque jour de l'autre côté de la frontière est en train de devenir rapidement un phénomène culturel. Le Premier Ministre du Royaume du Lesotho, le très Honorable Ntsu Mokhehle, dans son premier discours prononcé lors du Sommet du Commonwealth à Chypre, a résumé les préoccupations du Lesotho de la façon suivante :

“Les signes prometteurs de multidémocratie en Afrique du Sud font apparaître sur un côté de la médaille le spectre réel d'un conflit, puisque la minorité privilégiée refuse de céder le monopole du pouvoir politique. Avant que la situation ne soit réglée, il est très vraisemblable que des milliers, voire des centaines de milliers, de réfugiés fuiront vers les Etats voisins. Le Lesotho devra supporter le plus gros de cet exode massif, comme il l'a fait par le passé; et pendant qu'ils parlent de l'Afrique du Sud, les chefs de gouvernement du Commonwealth voudront peut-être examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre d'urgence pour faire face à cette éventualité de crainte d'une victoire à la Pyrrhus. L'émancipation des masses opprimées d'Afrique du Sud ne devrait pas porter atteinte à la sécurité et à la stabilité politique des pays voisins. Le Commonwealth, qui a tant fait dans le passé pour contribuer à démanteler le système de l'apartheid, doit continuer d'être vigilant et de pas perdre de vue les dangers réels qui continuent de rôder dans l'ombre, de l'aube naissante.”

Cette citation traduit en quelques mots les préoccupations de tous les pays de la sous-région qui, à un moment

ou à un autre, ont accueilli des réfugiés fuyant l'apartheid. De même, l'ONU, qui a longtemps été à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid, devrait jouer un rôle de catalyseur dans le passage à un gouvernement démocratique. Tant l'ONU que l'OUA n'ont cessé de claironner que les parties intéressées en Afrique du Sud devraient, dans un nécessaire climat de coopération, négocier l'avenir de leur pays de bonne foi et dans une atmosphère exempte de violence. La communauté internationale s'est félicitée de l'annonce du 27 avril 1994 comme le jour du jugement, lorsque les Sud-Africains de toutes conditions sociales se rendront aux urnes pour élire un gouvernement véritablement démocratique et non racial.

Il est donc indispensable que la communauté internationale continue d'appuyer jusqu'au bout le processus en cours, comme l'exige l'évolution actuelle de la situation. La communauté internationale doit également se rappeler que des personnes continuent à mourir du fait de la violence brutale perpétrée par les forces opposées à la transition vers un gouvernement démocratique. Ce système économique et politique injuste engendre la violence armée. Mais le niveau de violence actuel, qui s'accompagne de la violation des droits civils et politiques et de la suspension fréquente des garanties juridiques, est le pire qui se puisse imaginer.

La situation en Afrique du Sud est une bombe à retardement qui risque d'exploser à tout moment et dont les conséquences catastrophiques pourraient bien plonger une fois de plus toute la sous-région dans les affres de l'incertitude. Notre sous-région a longtemps peiné sous le lourd fardeau de l'apartheid, qualifié de crime contre la conscience et la dignité de l'homme. Le système d'apartheid a cherché à déshumaniser des populations entières et a infligé une guerre brutale à la région de l'Afrique australe, entraînant des pertes humaines incalculables, la destruction de biens et le déplacement massif de personnes innocentes. Les blessures infligées par l'apartheid mettront encore beaucoup de temps à guérir; c'est pourquoi notre région souhaite clore ce triste chapitre une fois pour toutes en appuyant la continuation du processus de transition et le renforcement d'une Afrique du Sud nouvelle, démocratique et non raciale.

Nous ne voulons pas nous faire l'avocat du diable ou paraître comme des prophètes de malheur mais, tant que la violence persistera à son niveau actuel, les perspectives d'une transition pacifique à la démocratie en Afrique du Sud resteront sombres, pour ne pas dire plus. Le Président de l'African National Congress a lui-même dit à l'Assemblée il y a deux jours que

“Le moment n'est pas encore venu de faire sonner les cloches de la victoire contre le système d'apartheid. Le jour n'est pas encore venu où nous pourrions tous

proclamer que l'Afrique du Sud est désormais gouvernée par le peuple sud-africain dans son ensemble." (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 76e séance, p. 25*)

La situation actuelle donne aux forces extrémistes un terrain fertile et l'occasion de recruter des mercenaires pour accomplir différentes activités illégales visant à favoriser la violence raciale et interethnique afin de transformer l'accord en un affrontement polarisé. Le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la question de l'utilisation de mercenaires — qui figure dans le document A/48/385 du 23 septembre 1993 — souligne que l'Afrique est toujours le continent où il y a le plus de mercenaires, et où l'Afrique du Sud joue un rôle central. Ce rapport poursuit en notant que si les activités intenses des mercenaires étrangers ont été réduites dans certaines régions d'Afrique australe, en particulier grâce au processus de paix au Mozambique, les mercenaires n'ont pas pour autant été chassés de la région et leurs activités n'ont pas été rigoureusement sanctionnées. La situation actuelle en Angola le rappelle et l'illustre de façon frappante. Le rapport note qu'il

“leur est facile de se replier vers des pays voisins, en particulier en Afrique du Sud, ce pays étant considéré, à l'époque où l'apartheid sévissait dans toute sa rigueur, comme un refuge pour les mercenaires. Il y a encore des mercenaires étrangers en Afrique du Sud. Certains d'entre eux auraient été recrutés par des organisations pro-apartheid ...” (*A/48/385, par. 79*)

C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale et les peuples épris de paix dans le monde à ne rien ménager pour freiner l'escalade de la violence et à rester toujours vigilants pour empêcher le recours à la menace ou à l'emploi de mercenaires pour faire échec au processus démocratique dans ce pays déchiré. Les Nations Unies doivent s'attaquer au caractère complexe de la violence qui règne en Afrique du Sud, non pas pour faire oeuvre de piété, mais pour reconnaître lucidement et judicieusement que cela est nécessaire.

Nous prions instamment les Nations Unies de renforcer rapidement l'équipe de surveillance en Afrique du Sud, conformément au rapport du Secrétaire général “Agenda pour la paix”, qui attache beaucoup d'importance à la diplomatie préventive et à la consolidation et au rétablissement de la paix. Nous sommes heureux de noter que, malgré d'importantes réductions, le rapport propose d'octroyer des fonds extrabudgétaires s'élevant à 24,9 millions de dollars au Département des affaires politiques au titre des sections 3 b) et c) du rapport, qui portent notamment sur la diplomatie préventive et le maintien de la paix. Nous nous félicitons également du renforcement du

Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et de l'appui qu'ils reçoivent, qui sont considérés dans le plan à moyen terme comme des domaines prioritaires. Nous espérons qu'à mesure que seront définis les domaines qui peuvent faire l'objet d'une réallocation de fonds budgétaires, il sera tenu dûment compte de la situation critique qui sévit en Afrique du Sud.

Nous appuyons également la recommandation contenue dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid tendant à transformer éventuellement la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud en une “mission de transition des Nations Unies en Afrique du Sud”, dont le mandat serait notamment de favoriser et d'aider le Processus de négociations multipartites ainsi que d'aider les structures mises en place par l'Accord national de paix à enquêter sur la violence et de surveiller le processus électoral et le déroulement de la campagne électorale.

Nous sommes heureux aussi de voir que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'attaque à la question de la violence en Afrique du Sud. Nous appuyons la création au sein de l'OUA d'un mécanisme permettant de prévenir, de gérer et de régler les conflits, qui a eu lieu récemment à Addis-Abeba, et espérons que ce mécanisme sera bientôt en mesure d'appuyer les efforts fait actuellement par l'OUA en Afrique du Sud. Nous saluons également le Commonwealth pour avoir envoyé une mission d'observation du Commonwealth en Afrique du Sud, et nous sommes heureux que le mandat de cette mission ayant été élargi il lui sera possible de rester en Afrique du Sud après les élections.

Etant donné la complexité de la situation en Afrique du Sud, il est urgent de s'en occuper avant qu'elle ne dégénère en un conflit intense et généralisé. Nous nous rappelons encore l'appel qu'a lancé le Président Mandela, lorsqu'il a dit dans son discours à l'Organisation, que la distance à parcourir n'est pas longue et qu'il faut la parcourir ensemble.

L'histoire a montré à maintes reprises que la voie de la liberté et de la démocratie n'est jamais facile. Toutefois, la communauté internationale ne tient pas à emprunter une voie jonchée délibérément et aveuglément de corps par les forces d'oppression. La fin ne justifierait pas les moyens dans ce cas particulier. Nous invitons une fois de plus les dirigeants politiques sud-africains à trouver un terrain d'entente et à mettre fin à cette violence insensée qui menace de faire échouer la marche vers une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Nous invitons la communauté internationale tout entière à se tenir aux côtés du peuple sud-africain et à ne pas l'abandonner au moment où il a un besoin urgent d'aide.

M. Hahm (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) :

Le monde est vivement encouragé par tous les pas importants faits en direction d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Nous avons tous connaissance de l'achèvement fructueux du Processus de négociations multipartites et de la conclusion d'un accord sur une constitution provisoire et une loi électorale. Un autre élément clef du processus démocratique est la création du Conseil exécutif de transition, qui est entré en fonctions le 8 décembre. Et l'un des facteurs les plus importants de la véritable démocratisation de l'Afrique du Sud sont les prochaines élections fondées sur le suffrage universel, qui auront lieu en avril 1994.

Ma délégation estime qu'il s'agit d'une évolution politique historique vers la création d'une Afrique du Sud réellement non raciale et démocratique. La communauté internationale a joué un rôle d'appui important durant le long chemin qui a conduit l'Afrique du Sud à l'étape actuelle de son progrès démocratique. Je rappellerai que la République de Corée a activement participé aux efforts faits au plan international pour édifier une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Le Gouvernement de la République de Corée a contribué financièrement au Fonds AFRICA et à plusieurs programmes des Nations Unies, y compris le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la publicité contre l'apartheid.

Le Gouvernement de la République de Corée a également adapté sa politique en Afrique du Sud, notamment en levant progressivement les sanctions, conformément aux progrès accomplis vers un système uni, non raciale et démocratique.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République sud-africaine, le 1er décembre 1992, mon gouvernement renforce ses contacts avec les partis et organisations politiques qui représentent la majorité en Afrique du Sud.

La poursuite de l'aide de la communauté internationale est nécessaire, en particulier d'ici aux élections. Mon gouvernement estime qu'il faut régler le désaccord qui persiste entre certains des partis politiques pour éviter qu'il ne compromette la formation d'un nouveau gouvernement.

La majorité de la population continue en outre de souffrir de déséquilibres socio-économiques, profondément enracinés en Afrique du Sud par des décennies d'apartheid, qui risquent de faire obstacle à un développement pacifique

et stable pendant la période de transition et au-delà. A cet égard, le Gouvernement de la République de Corée se joindra aux efforts internationaux en vue d'aider à redresser ces déséquilibres socio-économiques.

Pour terminer, mon gouvernement tient à réaffirmer son ferme appui aux efforts que fait le peuple sud-africain pour créer un pays uni, non raciale et démocratique par le biais d'élections libres et honnêtes pour tous les citoyens, quels que soient leur race, couleur, sexe ou croyance.

M. Elaraby (Egypte), Vice-Président, assume la présidence.

M. Batiouk (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) :
La période écoulée depuis le débat de l'année dernière a été une période de grand dynamisme dans la vie politique de l'Afrique du Sud, une période de négociations bilatérales et multilatérales intensives, pendant laquelle les arrangements prévus pour la transition ont été élaborés. La création d'un nouveau cadre de négociation, l'annonce de la date de la tenue des premières élections non raciales démocratiques, la levée des sanctions économiques et la création, enfin, du Conseil exécutif transitoire sont des événements importants qui marquent l'irréversibilité du processus de règlement politique en Afrique du Sud. Des progrès ont été faits, malgré la violence qui persiste, les positions irréconciliables de certains partis politiques et la situation socio-économique grave.

La détermination du Gouvernement sud-africain, de l'African National Congress et d'autres parties importantes de trouver un règlement politique pacifique, ainsi que l'appui de la communauté internationale, ont été des facteurs décisifs pour faire avancer le processus.

Dans un monde où sévissent conflits et crises, les changements positifs qui émergent en Afrique du Sud sont effectivement une source d'espoir. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble peuvent se féliciter des contributions qu'elles ont apportées pour encourager et appuyer les changements positifs en Afrique du Sud.

L'avenir de l'Afrique du Sud dépend maintenant du résultat des élections. Pour que ces élections soient libres et justes, les partis politiques doivent pouvoir mener une campagne dans tout le pays, et tous les électeurs doivent avoir le droit de participer au processus électoral sans entrave ni harcèlement.

Il est nécessaire de souligner qu'un effort particulier devrait être consacré à l'éducation des électeurs. Il s'agit d'un facteur important, car la majorité de la population de

l'Afrique du Sud participera pour la première fois à des élections. En outre, près de 8 millions des 24 millions de Noirs dans le pays sont pratiquement analphabètes.

Le rôle des forces de sécurité est également critique. La méfiance entre la police et les diverses couches de la population devrait être surmontée aussi rapidement que possible. Les forces de sécurité intégrées peuvent et doivent jouer un rôle important et positif à cet égard.

La communauté internationale reste profondément préoccupée par la violence persistante qui a coûté des milliers de vies sud-africaines et menacé le processus même du règlement politique. Les événements récents donnent à penser qu'une recrudescence de la violence politique pourrait avoir lieu lorsque les partis politiques commenceront la campagne électorale. Ce phénomène pose un problème considérable à la conduite d'élections libres et justes.

Etant donné que l'Accord national de paix et ses structures sont des instruments essentiels au maintien de la paix en Afrique du Sud, ils doivent être renforcés et revitalisés par la coopération de toutes les parties intéressées, y compris le Gouvernement, les organisations civiles et la police sud-africaine. Nous estimons que ce n'est qu'en réagissant à toutes les formes de violence et en les maîtrisant efficacement par une détermination collective que l'ordre public pourra régner dans cette société.

La violence en Afrique du Sud présente des dimensions politiques et socio-économiques. Il est indéniable que la cause fondamentale de la violence découle du système moribond d'apartheid. Néanmoins, le problème est aggravé par l'accès facile aux armes à feu, l'intolérance politique, l'échec subi par le système pénal en raison de son manque d'efficacité et de la méfiance que suscite la police sud-africaine. La criminalité croissante et les inégalités socio-économiques flagrantes continuent également de contribuer à la violence politique, surtout chez les jeunes. De jeunes Sud-Africains noirs aigris et frustrés, dont 90 % sont au chômage, constituent un terrain fertile pour des affrontements politiques.

La délégation ukrainienne est convaincue que la violence doit être matée, sinon elle risque de saper gravement tout accord actuel ou futur visant l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Les dirigeants de ce pays doivent également faire face à d'autres tâches cruciales : soulager l'énorme pauvreté, redresser les énormes inégalités entre Blancs et Noirs et améliorer le niveau de vie de la majorité de la population sud-africaine. Le legs de l'apartheid continuera d'être un fléau pour la société sud-africaine si des mesures décisives ne sont pas prises pour redresser les inégalités. Qui plus est,

si les besoins socio-économiques essentiels de la population ne sont pas satisfaits immédiatement, le règlement politique ne saura durer et la transition pacifique risque d'être menacée.

Les Sud-Africains font aujourd'hui face à des questions qui sont interdépendantes et dont le règlement exige une approche intégrée. Sans paix, il sera impossible d'introduire la démocratie et de résoudre les problèmes socio-économiques. Sans résultats concrets dans le domaine socio-économique, la violence ne cessera pas et la paix ne pourra régner dans le pays.

La délégation ukrainienne estime que, tout en encourageant un règlement politique pacifique en Afrique du Sud, la communauté internationale doit axer son attention sur les dimensions socio-économiques de la transition en Afrique du Sud. Il est essentiel, que l'investissement et l'aide internationale visent l'élimination des déséquilibres flagrants découlant de l'apartheid.

A cet égard, nous tenons à souligner la contribution apportée par le Comité spécial contre l'apartheid, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, et le Centre contre l'apartheid, qui ont transformé les activités des Nations Unies dans ce domaine en des mesures concrètes permettant de faciliter la réforme fondamentale de l'Afrique du Sud. La délégation ukrainienne est convaincue que les discussions en cours sur cette question et l'adoption des projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour contribueront à ce processus.

Pour terminer, je voudrais dire que nous espérons sincèrement que des changements irréversibles en Afrique du Sud, qui seront complétés par des efforts concertés et réfléchis entrepris par la communauté internationale, pourront bientôt nous amener à accueillir parmi nous une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

M. Shambos (Chypre) (interprétation de l'anglais) :

Une fois encore, comme elle le fait depuis près de 40 ans, l'Assemblée générale examine l'importante question de l'apartheid en Afrique du Sud. Toutefois, le débat de cette année s'inscrit dans la foulée des événements positifs qui balaient toute l'Afrique du Sud, laissant augurer l'élimination irréversible du système discrédité de l'apartheid. Le dialogue qui prend le pas dans les affaires mondiales ne pouvait manquer d'avoir des incidences sur ce problème apparemment insoluble.

Depuis la reprise des négociations en avril 1993, le Processus de négociations multipartites actuellement en cours en Afrique du Sud a réalisé des progrès remarquables en traçant l'avenir constitutionnel de l'Afrique du Sud, y compris l'annonce du 27 avril 1994 en tant que date des

premières élections universelles dans le pays. Le fait que 26 partis et groupes politiques de l'éventail politique y participent donne plus d'importance aux progrès réalisés.

Les principes adoptés par le Forum multipartite donnent l'assurance que la future constitution sud-africaine permettra la mise en place d'un gouvernement s'inspirant des normes démocratiques internationales les plus élevées. L'un des principaux éléments de la nouvelle constitution est la protection des droits fondamentaux de tous les Sud-Africains, notamment la liberté de parole et de déplacement, et d'autres libertés qui par le passé étaient principalement réservées aux membres de la minorité dominante. Parmi les vestiges de l'apartheid abolis par ces accords figurent les 10 homelands autonomes inventés par l'apartheid et utilisés comme réserves pour les membres de la majorité opprimée du pays. Ces homelands, qui sont en fait les rejetons de la ségrégation, sont appelés à disparaître lorsque la nouvelle constitution entrera en vigueur, immédiatement après les élections du 27 avril 1994.

Le fragile équilibre réalisé entre le gouvernement par la majorité et les garanties offertes aux minorités est une solution louable et sage, qui contribuera à assurer la transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une démocratie à part entière.

Tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce long et laborieux marathon de négociations méritent les félicitations de la communauté internationale. Le prix Nobel de la paix 1993 qui a été décerné aux protagonistes de cette réalisation mondiale, le Président De Klerk et M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, qui ont oeuvré à la fin pacifique du régime de l'apartheid et jeté les bases d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique, est aussi un honneur rendu à la foule des héros anonymes des deux camps de la lutte anti-apartheid, qui incarnent l'immense majorité du peuple sud-africain. Ce prix décerné à point nommé honore le processus de paix racial et symbolise la reconnaissance par la communauté internationale de l'oeuvre commune de tous les Sud-Africains, qui ont oeuvré dans l'unité pour édifier au plus vite une société pacifique, que mérite tellement cette terre tourmentée, cette terre pleine d'avenir.

L'Assemblée générale, constatant que le passage à la démocratie est désormais inscrit dans la législation sud-africaine et agissant avec rapidité, sagesse et unanimité par le biais de la résolution 48/1, adoptée le 8 octobre 1993, a salué tous ces événements importants en levant les sanctions imposées au commerce, aux investissements et aux transports, normalisant ainsi les relations commerciales et économiques avec l'Afrique du Sud. Par cette résolution historique, elle a décidé également que sont caduques, à

compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif transitoire, toutes les dispositions qu'elle a adoptées concernant l'imposition d'un embargo sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et prié tous les Etats de prendre les mesures voulues pour lever toutes restrictions ou interdictions qu'ils avaient imposées en application des résolutions et décisions antérieures de l'Assemblée générale en la matière.

La déclaration prononcée par le Président de l'Assemblée générale le 9 décembre 1993, après la mise en place du Comité exécutif transitoire, a mis la dernière touche à la levée des sanctions touchant le pétrole et les produits pétroliers, qui n'avaient jamais eu pour objectif de punir le peuple opprimé d'Afrique du Sud, mais qui était le moyen utilisé par la communauté internationale pour faire passer un message très ferme, à savoir que la politique anachronique et odieuse de l'apartheid devait prendre fin. Cette forme vigoureuse et concrète d'action internationale, étayée par des considérations morales, a entraîné des changements et donné lieu à des réformes qui méritent d'être appuyées par la communauté internationale tout entière.

On a dit à juste titre que l'apartheid était né de la conquête, maintenu par la répression et l'exploitation et alimenté par la philosophie pervertie de la supériorité raciale. C'est pourquoi nous pensons que sa disparition sera une tâche difficile, qui exigera beaucoup de vigilance. Nous sommes préoccupés par l'escalade de la violence, dont la presse a fait très récemment état, et rappelons à nouveau que c'est au Gouvernement sud-africain qu'il appartient de maintenir l'ordre public. L'assassinat en avril dernier de Chris Hani, partisan des négociations et membre du Comité exécutif national de l'ANC, est à la fois un signal d'alarme et un acte déplorable de violence dirigé contre ceux qui recherchent la paix, la démocratie et la justice dans une Afrique du Sud unie et non raciale. Cet acte souligne également la nécessité de prendre des mesures destinées à protéger les droits de tous les citoyens de se livrer à des activités politiques sans crainte ni intimidation.

Le déploiement d'observateurs des Nations Unies sur la base de la résolution 772 (1992), du 17 août 1992, conformément aux structures établies en vertu de l'Accord national de paix, symbolise l'engagement de l'humanité et sa réponse à la violence. Ces observateurs des Nations Unies devraient bénéficier de la pleine coopération de toutes les parties et organisations afin qu'ils puissent remplir totalement et efficacement leur mission. Nous félicitons l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et l'Union européenne, dont les observateurs, parallèlement à ceux de l'ONU, ont été déployés en Afrique du Sud pour apporter leur propre contribution au succès de la transformation pacifique de l'Afrique du Sud en une société démocratique et non raciale.

Nous voudrions également exprimer notre profonde reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid qui, sous la direction compétente de S. E. l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, du Nigéria, a accompli un précieux travail sur la question. Nous pensons que le mandat du Comité devrait être prorogé jusqu'à la mise en place du gouvernement démocratiquement élu d'Afrique du Sud.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises afin de traiter les problèmes soulevés dans ses rapports, notamment en ce qui concerne l'assistance destinée à renforcer les structures mises en place en vertu de l'Accord national de paix et déployer des observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud pour contribuer à la réalisation de cet accord. Tant que le système d'apartheid n'aura pas été définitivement démantelé, il est essentiel que l'ONU continue de jouer un rôle actif en Afrique du Sud. L'ONU et la communauté mondiale devraient continuer à revoir les quelques mesures contraignantes restantes. En même temps, l'Organisation devrait lancer sans retard des programmes coordonnés et détaillés d'assistance socio-économique à l'Afrique du Sud afin de faire bénéficier tous les Sud-Africains des chances d'une démocratie naissante.

Au moment où nous allons tous être jugés par l'histoire, nous sommes tenus de n'épargner aucun effort pour aider le peuple sud-africain à réaliser le noble objectif de la transformation de son pays en une démocratie à part entière. A cet égard, nous invitons toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence et à veiller à ce que la violence ne puisse menacer le processus de transformation pacifique de l'Afrique du Sud en un pays démocratique. Les autorités sud-africaines doivent tout faire pour favoriser et garantir le droit de tous les citoyens de participer pleinement au processus démocratique sous toutes ses formes.

A ce stade, nous formulons le voeu que les quelques parties qui se tiennent à l'écart des récents accords historiques fassent passer avant tout les intérêts de l'Afrique du Sud et de son peuple et participent à l'effort commun pour bâtir une Afrique du Sud nouvelle où les générations présentes et futures pourront oeuvrer à leur bien-être dans une atmosphère pacifique et démocratique.

Ayant nous-mêmes fait l'expérience ces 20 dernières années d'une forme de ségrégation forcée due à l'invasion et à l'occupation étrangères, nous restons très sensibles aux violations des principes démocratiques. Les récents événements positifs survenus en Afrique du Sud pavant la voie à l'éradication complète de l'apartheid à partir de ses racines mêmes, nous espérons que la communauté internationale et cette organisation appuieront décisivement la recherche d'une solution au problème de Chypre, à l'abri de toutes manifestations séparatistes.

En nous félicitant des événements survenus en Afrique du Sud, qui devraient conduire à l'élimination du régime odieux d'apartheid, nous prions pour qu'il ne soit plus jamais possible sur cette terre de forcer des êtres humains à vivre dans des conditions de ségrégation raciale, ethnique, religieuse ou autre, séparés des autres êtres humains. Il est de notre devoir d'être vigilants tant que le système de ségrégation raciale, avec toutes ses connotations, n'aura pas été complètement et irréversiblement éliminé en Afrique du Sud et partout ailleurs dans le monde. A cette fin, l'Afrique du Sud doit bénéficier de l'appui sans réserve de toute la communauté internationale si nous voulons progresser dans la réalisation des nobles objectifs formulés par l'Accord national de paix.

M. Biloa Tang (Cameroun) :

La question de l'élimination de l'apartheid et de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale fait l'objet depuis trop longtemps à notre gré des préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale.

Donc, au moment où, ici comme au Moyen-Orient, l'évolution tant attendue, souhaitée et encouragée prend enfin un cours dramatique et irréversible, le Cameroun ne peut que faire chorus avec les autres pour réitérer son appui sans réserve à cette heureuse accélération du processus pour s'en féliciter et pour prendre date.

Dans son intervention au débat général devant cette auguste Assemblée le 8 octobre dernier, le chef de notre délégation a relevé que, malgré les obstacles raisonnablement prévisibles qui restent à surmonter, l'Afrique australe et le Moyen-Orient connaissent presque simultanément des développements porteurs de grands espoirs à la mesure des enjeux. En effet, au-delà du constat que rien ne sera plus comme avant après la poignée de main Arafat-Begin, le Nobel partagé de Nelson Mandela et du Président De Klerk, l'entrée en activité du Conseil exécutif de transition, qui est le précurseur historique du gouvernement intérimaire d'unité nationale, il est important me semble-t-il de souligner que l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale doit également générer des effets heureux s'étendant bien au-delà des frontières nationales de ce pays. La situation de crise qui paralyse le Mozambique et l'Angola devrait ainsi, à notre avis, rapidement s'estomper, dès lors que les éléments déstabilisateurs au Mozambique et en Angola ne pourront plus être assurés de trouver des sanctuaires dans une Afrique du Sud qui serait sortie du ghetto de l'apartheid.

Je voudrais à ce sujet rappeler que, dans le cadre et au plus fort de la lutte pour la décolonisation et pour l'abolition de l'apartheid, le Cameroun avait en son temps pris un ensemble de mesures proscrivant toutes relations avec le

Portugal, la Rhodésie et l'Afrique du Sud raciste. Il s'agissait de frapper tout mouvement de personnes et de biens à destination ou en provenance d'Afrique du Sud, de Rhodésie ou du Portugal. Le Cameroun a également participé activement à l'élaboration du manifeste de Lusaka, sur l'Afrique australe, manifeste présenté devant cette Assemblée au nom du Mouvement des pays non alignés par le Chef de l'Etat camerounais en 1969. De même, à la Conférence ministérielle extraordinaire de Dar es-Salaam en 1976, il a, avec les autres membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), prescrit et défini les conditions dans lesquelles un dialogue pouvait s'établir entre l'Afrique indépendante et l'Afrique du Sud.

Il s'agissait en effet à l'époque de répondre aux offres de l'Afrique du Sud et de préciser que l'Afrique du Sud raciste d'alors devait d'abord dialoguer avec les nationalistes sud-africains eux-mêmes à l'intérieur, lesquels nationalistes devaient également être au préalable libérés. Il s'agissait entre autres nationalistes à l'époque de M. Nelson Mandela, de Walter Sisulu et de Sobukwe.

Le désengagement du Portugal de ses territoires africains et la disparition de la scène politique du raciste minoritaire Ian Smith ont par la suite amené mon gouvernement à rapporter les mesures d'embargo décrites ci-dessus. Plus récemment et s'agissant de l'Afrique du Sud elle-même, et pour tenir compte de l'évolution satisfaisante que nous avons constatée et encouragée, il y a eu des rencontres sportives avec l'appui et l'encouragement de Nelson Mandela, le Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud est venu au Cameroun, il y a eu des échanges de visites ministérielles, d'opérateurs économiques et d'autres; ce mouvement doit culminer avec l'établissement à très brève échéance de relations diplomatiques entre Pretoria et Yaoundé.

Même si le chemin à parcourir reste encore ardu et semé d'embûches, le processus engagé a atteint le point de non-retour. Nous devons par conséquent renouveler notre soutien à l'action menée par les Sud-Africains eux-mêmes avec l'appui de la communauté internationale pour mettre fin à la violence, instaurer la confiance et encourager le dialogue en vue de l'éradication de l'apartheid et de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Contribuons donc ensemble à l'avènement d'une aube nouvelle dans cette Afrique du Sud réconciliée avec elle-même et prête à assumer son rôle au sein de la communauté des nations en Afrique et dans le monde.

M. Erdős (Hongrie) :

Les évolutions de ces derniers mois signalent on ne peut plus clairement que l'Afrique du Sud est arrivée à un tournant historique. Après quatre décennies d'un régime basé sur le principe de l'apartheid, les citoyens de ce pays auront, pour la première fois, la possibilité de s'exprimer librement dans

un scrutin sur l'avenir de leur pays, sans distinction de race ou de couleur. Le chemin qui a conduit jusqu'ici a été très long et dur, parsemé de violence et d'innombrables difficultés. Il continue à être mis en danger par le travail de sape des extrémistes de tous bords. Mais à présent se dessine devant nous, enfin, la possibilité tangible de l'établissement d'une Afrique du Sud unie, non-raciale et démocratique.

Le Président assume la présidence.

La Hongrie, qui se trouve dans une région ethniquement fort mixte de l'Europe, est particulièrement attachée à l'instauration, dans n'importe quelle partie du monde, de régimes politiques qui rejettent toute forme de discrimination. La Hongrie a toujours suivi avec un grand intérêt les développements en Afrique australe, intérêt qui a été mis en évidence par le fait que la Hongrie a été le premier pays de sa région à établir des relations diplomatiques avec une Afrique du Sud qui venait déjà de commencer sa longue marche vers la création d'une société authentiquement démocratique. Toujours dans le même esprit, la Hongrie vient d'exprimer sa disposition à contribuer à l'organisation du processus électoral en Afrique du Sud et à envoyer des observateurs dans le cadre de l'effort international coordonné par les Nations Unies.

Nous nous félicitons de la sagesse et du courage des dirigeants sud-africains, qui ont su faire preuve d'une maturité politique exemplaire, de patience et de persévérance dans leurs efforts pour aboutir à des accords qui ont finalement ouvert la voie à la mise en place effective du Conseil exécutif de transition et qui ont jeté les bases juridiques du scrutin démocratique d'avril prochain. Nous tenons à rendre un hommage particulier à M. Nelson Mandela et au Président De Klerk qui se sont vus décerner le Prix Nobel de la paix, Prix qu'ils ont pleinement mérité et qui est le symbole non seulement de leurs efforts conjoints, mais aussi de la nécessité, aux fins de l'instauration d'une paix sociale dans une société divisée, d'un travail en commun et d'une tolérance mutuelle de la part d'hommes politiques, qu'ils appartiennent aux majorités ou aux minorités. Devant la persistance de tensions et d'incidents violents, il nous paraît d'autant plus important, donc, que toutes les forces politiques, sans exception aucune, prennent une part active aux prochaines élections.

Le système de l'ONU a joué un rôle de première importance dans le processus de démantèlement du système d'apartheid sud-africain. Nous croyons fermement que l'attention de la communauté internationale vis-à-vis de la situation en Afrique du Sud doit être maintenue à l'avenir aussi, afin de lui fournir l'assistance nécessaire pour surmonter les obstacles inévitables et assurer, par la voie du scrutin, une transition sans heurts vers la démocratie. Cela implique, au-delà d'un apport politique international, une

assistance multilatérale de caractère économique pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui frappent les populations du pays. Une telle contribution internationale et onusienne pourrait grandement faciliter les conditions de la réinsertion souhaitée de l'Afrique du Sud dans les rangs de la communauté des nations. Nous espérons que notre présente session sera réellement la dernière durant laquelle l'Assemblée générale est saisie de la question de l'élimination de l'apartheid.

Encore un mot. A la lumière de ce qui se passe actuellement en Afrique du Sud, nous ne saurions passer sous silence notre profonde amertume et notre frustration devant le fait qu'au moment même où on assiste au démantèlement de l'apartheid en Afrique australe et à l'élimination dans ce pays de cette pratique contraire aux normes de notre civilisation, on est témoin de la réintroduction, dans une autre région de la planète, de ces mêmes principes de l'apartheid, d'une nouvelle ségrégation de peuples qui ont toujours vécu ensemble, d'une séparation forcée et artificielle de communautés ethniques ayant une histoire de coexistence séculaire. Quel anachronisme, qui ne saurait échapper à personne! Quel constat d'échec, dont tous nous subissons les effets! Pensons-y!

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) :

Le 21 août 1989, le Comité spécial pour l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine s'est réuni à Harare, au Zimbabwe, et a publié une déclaration sur la question de l'Afrique du Sud, connue depuis lors sous le nom de Déclaration de Harare sur l'Afrique du Sud. Cette déclaration historique a ensuite été approuvée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à leur neuvième Conférence au sommet, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989. Sur la base de cette déclaration, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe; c'était le 14 décembre 1989, il y a de cela presque quatre ans jour pour jour.

Dans sa déclaration l'Assemblée générale a donné au peuple d'Afrique du Sud une sorte de carte routière politique composée de principes fondamentaux susceptibles de constituer la base d'une solution internationalement acceptable de la question de l'Afrique du Sud, grâce à quoi l'Afrique du Sud pourrait prendre la place qui lui revient de droit, en tant que partenaire à part entière de la communauté mondiale des nations. Un processus en deux étapes a été envisagé.

Premièrement, la Déclaration a demandé la création d'un climat propice aux négociations par la libération sans condition de tous les prisonniers et détenus politiques; la

levée de toutes les interdictions et restrictions frappant certaines organisations et personnes; le retrait de toutes les troupes des townships; la fin de l'état d'urgence; l'abrogation de toutes les lois visant à limiter l'activité politique; et la cessation de tous les procès et exécutions politiques.

Deuxièmement, dans le contexte du climat nécessaire, les parties intéressées entameraient des négociations sur l'avenir de leur pays afin de se mettre d'accord sur un mécanisme de rédaction d'une nouvelle constitution, sur le rôle que la communauté internationale serait amenée à jouer pour assurer le succès de la transition vers un ordre démocratique, et sur les dispositions et les modalités transitoires à arrêter aux fins du processus de rédaction et d'adoption d'une nouvelle constitution et de la transition vers un ordre démocratique, y compris la tenue d'élections.

Il n'est pas exagéré de dire qu'aucun des participants à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe n'a pleinement réalisé qu'ils étaient à la veille d'un changement considérable en Afrique du Sud. En fait, beaucoup d'entre eux furent agréablement surpris qu'une déclaration aussi capitale sur l'apartheid ait été adoptée par consensus, après des négociations et des consultations qui, de l'avis général, avaient été longues et difficiles. Ils ne savaient pas que la position claire et ferme prise par la communauté internationale sans aucune équivoque serait l'un des catalyseurs qui déclencheraient, dans les deux mois qui suivraient, la libération inconditionnelle, le 11 février 1990, de Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), et d'autres éminents prisonniers politiques, et la levée de toutes les interdictions et restrictions frappant les organisations proscrites, mesure nécessaire qui a déclenché la réalisation de sérieux efforts destinés à mettre fin, par la négociation, aux politiques et pratiques de l'apartheid.

Nous savons tous que le processus de négociation a été difficile et complexe, oscillant entre l'optimisme et le désespoir. Cependant, grâce à la volonté tenace et au courage du peuple sud-africain, qui a toujours énergiquement refusé d'abandonner le processus de négociation, nous nous trouvons maintenant au seuil d'une nouvelle ère, non seulement pour l'Afrique du Sud et la région, mais pour l'Afrique et le monde dans son ensemble.

Tout en reconnaissant le rôle important joué par la communauté internationale dans la lutte pour l'élimination de l'apartheid, il n'a jamais fait de doute que la réalisation d'un règlement juste et durable relève avant tout de la responsabilité du peuple sud-africain lui-même. C'est dans ce contexte que nous devrions le féliciter de la détermination et du courage dont il a fait preuve en continuant de négocier

en dépit des nombreux et violents actes de provocation, qui auraient aisément pu faire échouer tout le processus de négociation.

La reprise des négociations multipartites en avril 1993, soit 10 mois après la suspension des négociations menées dans le cadre de la deuxième session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA II), a permis de faire d'importantes percées. En vertu du Processus de négociations multipartites, la date des premières élections démocratiques et non raciales en Afrique du Sud a maintenant été fixée au 27 avril 1994. Un accord a aussi été conclu sur des mécanismes transitoires, dont le Conseil exécutif de transition, la Commission électorale indépendante, la Commission indépendante chargée des médias, l'Office indépendant de radiodiffusion et la Constitution provisoire. Ces dispositions principales des mécanismes transitoires ont maintenant pris force de loi en Afrique du Sud. Le Conseil exécutif de transition a commencé à fonctionner il y a une semaine, le 7 décembre 1993.

Si ces événements positifs ont été bien accueillis par la communauté internationale, il importe que celle-ci, par l'intermédiaire soit d'organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth ou l'Union européenne, soit de l'ONU, continue d'apporter aide et encouragements au processus en cours en Afrique du Sud.

Evidemment, la question de la violence se pose toujours. Il est clair que cette question doit retenir l'attention non seulement du Gouvernement sud-africain, dont c'est avant tout la responsabilité, et des partis politiques du pays, mais aussi de la communauté internationale. Tant que ce fléau ne sera pas éliminé, ou du moins maîtrisé, il subsistera un danger réel que la tension suscitée par la campagne électorale serve de prétexte à une escalade des actes de violence, menaçant et sapant du même coup les possibilités d'une campagne et d'un processus électoraux libres et honnêtes.

Nous savons que certains partis et formations politiques d'Afrique du Sud n'ont participé que de façon partielle au Processus de négociations multipartites ou n'y ont pas participé du tout. Tous les efforts doivent être déployés pour encourager ces partis à se présenter devant le peuple sud-africain et à participer pleinement à la campagne électorale et aux élections d'avril prochain elles-mêmes. En fait, lorsque la voie menant aux urnes est libre et ouverte, il ne peut y avoir de justification pour quiconque de recourir à la menace ou à l'usage de la violence pour atteindre des objectifs politiques.

Il importe au plus haut point que, après des années de lutte en Afrique du Sud, après la mort de milliers de

personnes et les blessures causées à des milliers d'autres, les résultats des premières élections démocratiques ne soient pas remis en question. Il faut créer des conditions qui puissent satisfaire aussi bien les gagnants que les perdants d'avoir gagné ou perdu une élection qui était libre et honnête. La meilleure façon d'y parvenir ne consiste pas seulement à recourir à des mécanismes électoraux soigneusement mis au point — ce dont s'occupera, nous l'espérons, la Commission électorale indépendante —, mais aussi à s'assurer la présence coordonnée et adéquate d'observateurs internationaux. Nous sommes d'avis que toute présence de la communauté internationale qui ne prévoirait pas la mise en place d'un observateur international dans chaque bureau de vote ne serait pas adéquate. Il importe d'essayer de tirer quelques enseignements pertinents du passé. Lors des élections tenues en 1980 dans ce qui était alors la Rhodésie et marquant l'achèvement du difficile processus qui avait donné naissance à l'Etat du Zimbabwe, la vue d'un seul policier britannique non armé dans chaque bureau de vote, y compris dans les bureaux plus éloignés, a beaucoup contribué à créer la confiance du public en général dans le caractère libre et honnête du processus électoral.

Il a été suggéré que s'il y avait eu davantage d'observateurs lors des élections tenues en Angola l'an dernier, le cours des événements dans ce malheureux pays aurait été différent. La question est que, dans une situation marquée par tellement de suspicion et de méfiance, une importante présence internationale peut empêcher les accusations et les contre-accusations injustifiées et sans fondement. L'Afrique du Sud est un pays où des siècles d'oppression et d'exploitation ont engendré une suspicion et une méfiance profondes. Nous espérons donc que la communauté internationale répondra de manière positive et généreuse aux besoins électoraux du peuple sud-africain. Les conséquences de résultats électoraux contestés en Afrique du Sud risqueraient de menacer gravement la paix non seulement du pays et de la région, mais aussi du continent, de même que la paix et la sécurité internationales.

L'apartheid n'était pas seulement un système politique; c'était aussi un système économique et social. On a dit que les instruments juridiques discriminatoires qui constituaient les fondements du système politique sud-africain n'étaient que l'échafaudage dont les architectes de l'apartheid avaient besoin pour établir un système économique et social qui bénéficiait énormément à la minorité blanche, aux dépens de la majorité noire.

C'est pourquoi l'euphorie dont s'accompagne l'abrogation de la législation d'apartheid ne doit pas nous amener à négliger le fait que les conséquences économiques, sociales et, dans une large mesure, politiques de l'apartheid continueront d'être ressenties bien après les premières élections démocratiques et non raciales prévues pour l'an prochain.

Cela signifie que la communauté internationale doit s'engager à aider les victimes de l'apartheid même une fois bien commencée la période post-apartheid. Dans ce contexte, nous félicitons des consultations en cours entre l'ONU et le Commonwealth concernant l'organisation d'une conférence de donateurs à la suite des élections d'avril prochain, en vue de mobiliser l'appui international pour répondre aux besoins de mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique du Sud post-apartheid, notamment ceux des secteurs défavorisés de la société.

Pour terminer, j'aimerais rendre hommage au Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Ibrahim Gambari, du Nigéria, ainsi qu'au Comité spécial et au Centre contre l'apartheid qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'acquitter de leur mandat. Le rapport dont nous sommes saisis en témoigne abondamment. La communauté internationale doit les remercier et leur souhaiter bonne chance alors qu'ils s'emploient à achever avec succès un mandat qui, dans l'esprit de beaucoup, était une "mission impossible". Nous devons aussi rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la façon astucieuse et originale avec laquelle il s'est consacré à la question de l'Afrique du Sud. Nous devons le remercier et lui adresser nos vœux de succès alors qu'il élabore et assemble les dispositions en vue de la participation nécessaire et accrue de la communauté internationale à la préparation des élections, au processus de vote lui-même et à la reconstruction et au développement de la période post-apartheid.

Enfin, il nous faut pour terminer rendre hommage au courageux peuple sud-africain qui, sous la direction dévouée et grâce à la détermination de ses mouvements de libération, l'African National Congress et le Pan Africanist Congress, a, malgré l'adversité, forcé l'apartheid à capituler et recouvré ainsi son droit inaliénable à décider de son propre avenir. S'il est vrai que nous ne pouvons manquer de reconnaître le rôle de catalyseur de la communauté internationale, ceux qui ont lutté et souffert et qui, parfois, ont consenti le sacrifice suprême doivent néanmoins occuper la place d'honneur qu'ils ont bien méritée.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Comme les représentants le savent, l'Assemblée générale se prépare à mettre fin à ses travaux pour cette année. A cet égard, je voudrais communiquer aux membres le programme de travail pour la semaine commençant le 20 décembre et les informer de la date à laquelle les travaux de l'Assemblée devraient être suspendus.

Le lundi 20 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les rapports de la Troisième Commission et les

projets de résolution relatifs aux divers points de l'ordre du jour au titre desquels l'Assemblée attend les rapports de la Cinquième Commission relatifs aux incidences budgétaires.

Le mardi 21 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Deuxième Commission. Le même jour, la Cinquième Commission devrait tenir sa dernière séance avant les fêtes pour permettre à la plénière de se réunir le lendemain, mercredi 22 décembre, en vue de donner suite aux recommandations de la Cinquième Commission. Tout travail inachevé en Cinquième Commission qui doit être terminé avant la fin de l'année devra être fait lors d'une séance de la Cinquième Commission qui aura lieu le mardi 28 décembre, puis en séance plénière de l'Assemblée qui aura lieu le même jour ou, au plus tard, le mercredi 29 décembre.

J'espère que cela ne causera pas d'inconvénients pour les délégations.

Points 38 (*suite*) et 39 (*suite*) de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22)
- b) Rapport du groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/48/43)
- c) Rapports du Secrétaire général (A/48/467 et Add.1, A/48/523, A/48/691)
- d) Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/657)
- e) Projets de résolution (A/48/L.29, A/48/L.30, A/48/L.31/Rev.1, A/48/L.36)

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/524)
- b) Projet de résolution (A/48/L.37)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid qui va présenter les projets de résolution A/48/L.29 et A/48/L.30.

M. Gambari (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais tout d'abord parler non pas en ma qualité de Président du Comité spécial contre l'apartheid, mais en ma qualité de représentant d'un pays, le Nigéria, qui a été à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid, ce crime odieux contre l'humanité.

Aujourd'hui, 45 ans après que l'Inde eut pour la première fois posé devant l'Assemblée la question de la législation discriminatoire contre les Indiens d'origine sud-africaine pratiquée par le Gouvernement sud-africain et 31 ans après que l'Assemblée générale eut créé le Comité spécial contre l'apartheid pour soumettre à un examen constant les politiques raciales du Gouvernement sud-africain, les Sud-Africains sont maintenant sur le point de parvenir à un objectif qui leur est cher : une Afrique du Sud nouvelle, non raciale, non sexiste et démocratique.

Il y a environ trois semaines, 19 des groupes politiques engagés dans les négociations multipartites ont ratifié l'accord portant sur une Constitution provisoire en Afrique du Sud. Antérieurement à cet événement historique, la décision non moins historique avait été prise de fixer la date de l'élection en Afrique du Sud au 27 avril 1994, date à laquelle tous les Sud-Africains, Noirs et Blancs, âgés de 18 ans ou plus, participeront pour la première fois aux élections générales qui se dérouleront dans ce pays. Tous ces événements positifs montrent que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle de l'histoire politique troublée de l'Afrique du Sud.

Depuis la création en 1962 du Comité spécial contre l'apartheid, le Nigéria a eu l'honneur et l'avantage de présider à ses travaux pendant plus de 25 ans. Au cours de ces longues années, ma délégation a oeuvré au Comité avec dévouement et attachement afin d'appuyer les luttes du peuple sud-africain. Nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources, en tant que pays et en tant que délégation, pour lutter contre le système odieux et inhumain de l'apartheid en Afrique du Sud. L'apartheid a semé le chaos dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des Sud-Africains, et les conséquences de cette politique persistent dans les domaines de l'économie, de la santé, de l'éducation, de l'habitation et de l'emploi, pour ne citer que quelques exemples.

L'aube d'une ère nouvelle en Afrique du Sud devrait donc apporter les libertés et les droits fondamentaux dont la majorité a si longtemps été privée et pour lesquels les Sud-Africains ont si longtemps combattu. La majorité de la population d'Afrique du Sud, qui a subi la discrimination et les injustices que lui avait imposées le système d'apartheid, a consenti des sacrifices pendant des années — peut-être même, dans certains cas, pendant des vies entières — dans la lutte qu'elle a menée afin de le faire disparaître et a perdu nombre des personnes qui lui étaient chères au cours de ces années.

Maintenant que les Sud-Africains comptent sur la naissance de cette société nouvelle et juste, ils s'attendent à juste titre à récolter les fruits de leurs épreuves et de leurs souffrances. Ils s'attendent à des changements positifs

immédiats dans les déséquilibres socio-économiques qui affectent la vie d'un très grand nombre d'entre eux.

Il convient toutefois de souligner que la nouvelle Afrique du Sud, malgré des indications statistiques qui s'améliorent et qui sont plutôt optimistes, devra faire face à des années très difficiles. Beaucoup de Sud-Africains blancs considèrent que leur pays est un pays riche. En un sens, si l'on en juge par les chiffres de 1988 pour le produit national brut par habitant, ils ont raison. Le PNB pour les Sud-Africains blancs a été de 6 500 dollars, comparé par exemple à 650 dollars pour les Zimbabwéens et à 1 600 dollars pour les habitants du Botswana.

En Afrique du Sud, les adultes blancs sont alphabétisés à près de 100 % et leur espérance de vie est de 73 ans. L'Afrique du Sud compte de nombreuses très belles villes et des banlieues vertes. Le pays est doté d'une bonne infrastructure et compte beaucoup de gens riches, quelques entreprises de classe mondiale, de bons hôpitaux et de bonnes universités. Ces chiffres, à première vue, sembleraient indiquer que l'Afrique du Sud appartient plutôt au premier monde qu'au tiers monde. La réalité, bien entendu, montre qu'il n'en est rien.

Si l'on regarde au-delà de la minorité blanche, le pays semble vraiment être un "conte de deux villes". La majorité des Sud-Africains luttent pour avoir accès aux ressources fondamentales de l'existence — terre, eau, travail, services sociaux de base — et 84 % de la population noire estimée à 30 millions ne gagnent pas suffisamment pour assurer à leurs familles une nutrition adéquate. Ces énormes disparités socio-économiques sont scandaleuses dans un pays qui semble appartenir au premier monde. Voilà la contradiction, qui ne disparaîtra certainement pas de si tôt en Afrique du Sud.

La transition de l'Afrique du Sud représente un défi considérable pour la gestion politique. Les tâches et les problèmes que connaîtra le pays après l'apartheid ne seront pas moins redoutables — rédiger la Constitution, édifier la nation, éliminer les inégalités socio-économiques flagrantes. Les Sud-Africains attendront du nouveau Gouvernement qu'il règle immédiatement ces problèmes et qu'il fasse disparaître des obstacles implantés dans ce système par de longues années d'apartheid. Il s'agit non seulement de trouver un moyen d'harmoniser ces opinions divergentes, mais de faire en sorte que l'exubérance et aussi l'inquiétude politique qui accompagnent le processus de transition soient gérées et dirigées convenablement pour contribuer à ce processus.

Même si la communauté internationale est prête à aider une Afrique du Sud nouvelle, l'élimination des déséquilibres socio-économiques du pays, dépend largement en dernière

analyse d'une économie de croissance. Le Nigéria est optimiste et croit que la sagesse et la vitalité dont ont fait preuve les dirigeants éclairés et dévoués, Noirs ou Blancs et, en fait, tous les Sud-Africains, qui ont abouti récemment aux nombreuses décisions historiques prises par les négociateurs multipartites, se feront sentir de nouveau dans la réorientation de l'économie afin qu'elle permette de s'attaquer aux tâches monumentales qui attendent le pays.

Il est vrai que nous sommes au seuil d'une nouvelle Afrique du Sud pleine de promesses, mais n'oublions pas que la situation fluctuante est aussi chargée d'incertitudes et de dangers qu'elle est complexe et fragile. La violence, l'intolérance politique et des espérances longtemps déçues représentent toujours de grands dangers pour le règlement politique pacifique.

La violence politique est devenue une campagne orchestrée par les éléments qui s'opposent aux négociations. Elle tend à décourager et à décevoir les forces politiques qui cherchent à transformer l'Afrique du Sud en une société démocratique non raciale. Nous craignons que l'approche des élections ne provoque l'escalade de la violence — afin précisément de rendre impossible une issue fructueuse et pacifique.

Malgré les progrès immenses et historiques réalisés dans les entretiens des négociateurs multipartites, les divergences entre les parties qui cherchent à façonner l'avenir post-apartheid de l'Afrique du Sud persistent. Particulièrement inquiétant est le fait que le parti conservateur et l'Inkatha Freedom Party menacent de suspendre leur participation aux négociations multipartites et de ne pas participer aux élections du 27 avril 1994. Ils semblent également rejeter comme étant contraignantes les décisions auxquelles est arrivé le Forum multipartites.

Ces positions pourraient, à notre avis, aggraver la situation dans le pays et réduire les chances d'un prompt règlement pacifique. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles revoient leur décision dans un sens constructif, en songeant aux intérêts de tous les Sud-Africains.

Je voudrais à cet égard lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention active et pressante à la demande d'envoyer un nombre suffisant d'observateurs électoraux en Afrique du Sud. Les arguments en ce sens ont été très bien présentés dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, qu'en tant que délégation nous appuyons bien sûr sans réserve.

Le Nigéria est certes très heureux que la fameuse lumière à la fin du long, tortueux et sombre tunnel soit enfin en vue et que l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud ne

soit peut-être plus qu'une question de mois. Nous tenons, en tant que Nigériens, à saisir cette occasion pour féliciter le peuple sud-africain, noir et blanc, et en particulier ses dirigeants, qui, au cours des deux dernières années, ont fait preuve de grandes qualités politiques dans les négociations qui ont abouti aux décisions si importantes des derniers mois.

La transformation de l'Afrique du Sud en une société unie, démocratique et non raciale ouvrira de nouvelles possibilités, non seulement à l'Afrique du Sud mais aussi à la sous-région, et, en fait, au continent africain tout entier, de continuer à contribuer à la paix et à la sécurité internationales dans le monde. Le coût de la reconstruction des économies de la sous-région détruites par les actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud est considérable. Etant donné l'ampleur de la tâche, nous espérons que nous pourrions toujours compter sur ceux dont la solidarité a beaucoup contribué à nous amener à l'étape actuelle de la lutte.

Le Conseil exécutif de transition multiracial est devenu opérationnel le 7 décembre, ce qui a, enfin, et en termes concrets, confirmé l'irréversibilité de la marche vers une société libérée de l'apartheid en Afrique du Sud. En réponse à l'appel lancé à l'Organisation le 24 septembre 1993 par M. Nelson Mandela, le dirigeant de l'African National Congress, le Nigéria va maintenant prendre activement contact avec les autorités sud-africaines pour faciliter une interaction diplomatique bilatérale.

Etant donné qu'il se peut que ce soit là la dernière session de l'Assemblée générale appelée à examiner ce point de l'ordre du jour sous sa forme actuelle, ma délégation voudrait remercier les Etats Membres de l'Organisation pour les efforts inlassables qu'ils ont consacrés à cette question, efforts qui nous permettent aujourd'hui d'éliminer ce vaste système inhumain des textes législatifs en Afrique du Sud. Les membres du Comité spécial méritent une gratitude particulière pour le rôle qu'ils ont joué pour nous amener au point où nous en sommes aujourd'hui. Le Nigéria est très reconnaissant du soutien constant qu'ils ont manifesté lors des années difficiles que nous avons connues. Et surtout, les populations opprimées et dépossédées de l'Afrique du Sud doivent être félicitées de leur endurance et de leur détermination. Cette victoire, qui est véritablement la leur, est bien méritée. En tant que Président du Comité spécial, j'ai reçu un soutien et une coopération immenses de nos partenaires dans toutes les régions et dans tous les groupes, et je les remercie de leur appui.

Nous avons toujours maintenu que nous souhaitions être le dernier Président du Comité spécial. Nous continuons de penser que l'apartheid sera vraiment mort après le succès des élections du 27 avril 1994, et à ce moment-là, la commu-

nauté internationale pourra s'enorgueillir à bon droit d'avoir donné à ce système odieux, qui a laissé des milliers de coeurs à tout jamais en deuil, l'enterrement qu'il mérite. Aujourd'hui, nous pouvons dire, à moins de complications imprévues dans les mois à venir, et avec l'aide de la Providence, que ce vœu pourra être réalisé.

Je voudrais maintenant, en ma qualité de Président du Comité spécial contre l'apartheid, présenter à l'Assemblée deux projets de résolution pour adoption, au titre du point 38, "Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale", dont nous venons d'achever l'examen.

Le projet de résolution A/48/L.29, "Efforts internationaux en vue de l'élimination totale de l'apartheid et appui à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale", est le résultat d'une évaluation approfondie de l'évolution de la situation en Afrique du Sud depuis le débat de l'année dernière à l'Assemblée générale, évaluation présentée dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Le Comité spécial a également consulté un certain nombre de délégations et a pris en considération les vues et les propositions qu'elles ont avancées au cours de ces échanges. Je suis heureux de pouvoir dire que le projet de résolution est conforme à pratiquement toutes les déclarations faites lors de l'examen du point 38.

Le projet de résolution reflète la situation actuelle en Afrique du Sud, définit les domaines de préoccupation, indique à la communauté internationale les objectifs face à une société sud-africaine changeante, et recommande les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait aider l'Afrique du Sud dans la période critique à venir. La violence reste un problème très grave dans la transition pacifique de l'Afrique du Sud. La préoccupation que nous inspire cette violence persistante et nos recommandations à ce sujet sont traduites dans cinq des 22 paragraphes du dispositif du projet de résolution. Il est largement convenu que l'assistance de la communauté internationale à la société sud-africaine, à l'étape actuelle et dans les années à venir, revêt la plus grande importance. Huit paragraphes du projet de résolution définissent les principaux secteurs d'assistance recherchés.

Comme l'avenir de l'Afrique du Sud dépend de l'issue des premières élections démocratiques non raciales, l'une des tâches immédiates qui se présente à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale tout entière consiste à fournir l'assistance au processus électoral, que les Sud-Africains, par l'intermédiaire du Conseil exécutif de transition et la Commission électorale indépendante, vont bientôt demander. Par ce projet de résolution, l'Assemblée prie le Secrétaire général de répondre au plus tôt et de façon positive à cette demande et d'accélérer la planification, en

consultation avec le Conseil de sécurité et en coordination avec les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth et de l'Union européenne.

En cette période importante marquée par des changements fondamentaux dans l'histoire de l'Afrique du Sud, un consensus international persistant sur l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique montrera une fois de plus que la communauté internationale est décidée à soutenir les Sud-Africains au cours de cette période de transition. J'ai de bonnes raisons de croire qu'un tel accord international est à notre portée et que le projet de résolution A/48/L.29 pourra être adopté par consensus.

En tant que Président du Comité spécial contre l'apartheid, j'ai été heureux d'entendre dans de nombreuses interventions des expressions de gratitude pour le rôle que le Comité a joué en mobilisant le soutien international en faveur de l'élimination de l'apartheid et en accordant son soutien au processus de règlement politique pacifique en Afrique du Sud. Je suis très reconnaissant de ces paroles d'encouragement et d'appréciation.

Le projet de résolution A/48/L.30, "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid", fournit des directives pour les activités du Comité spécial jusqu'à l'achèvement de son mandat, une fois instauré en Afrique du Sud un gouvernement non racial issu d'élections démocratiques.

En demandant aux Membres de voter pour le projet de résolution A/48/L.30, je les prie instamment de songer que dans les prochains mois, les Sud-Africains auront besoin, peut-être plus que jamais, du soutien de la communauté internationale. Il est indispensable que nous continuions à les épauler jusqu'à la fin de la course pour permettre au Comité spécial de mettre fin à son mandat avec le sentiment d'avoir accompli sa mission.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les participants au débat qui ont souligné l'attitude positive du Comité spécial. Le Comité spécial a bénéficié à tous moments du soutien précieux du Centre contre l'apartheid, malgré les graves contraintes qui ont pesé sur ses ressources. Je crois que le Centre mérite notre appréciation et notre encouragement pour son travail fructueux et efficace.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, Mlle Nabeela Al-Mulla, du Koweït, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.31/Rev.1.

Mlle Al-Mulla (Koweït), Vice-Présidente du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Algérie, de Cuba, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, du Nicaragua, du Nigéria, de l'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie et de mon pays, le Koweït, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/48/L.31/Rev.1 sur les travaux du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

Il est logique que ce soit-là le dernier projet de résolution soumis par le Groupe à l'Assemblée. D'une certaine façon, il s'agit d'un texte de procédure qui prend note du rapport du Groupe intergouvernemental, met fin à son mandat et prend des dispositions pour recevoir les réponses des Etats qui n'ont pas encore répondu aux demandes qui leur ont été adressées mais qui souhaitent le faire. Etant donné la coopération fructueuse qui existe depuis des années entre le Groupe et les Etats Membres, la procédure en question a été jugée nécessaire étant donné que les demandes concernant les recherches effectuées par le Groupe ont été envoyées aux gouvernements, le 31 août 1993, et que nombre d'entre eux n'ont pas été en mesure de répondre en temps voulu pour que leurs réponses figurent dans le rapport. Par conséquent, et conformément au paragraphe 3 du dispositif, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de publier avant le 30 janvier 1994 des additifs au rapport.

Par ailleurs, le texte reflète l'adhésion politique de la communauté internationale aux progrès réalisés vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. En ce qui concerne l'embargo sur le pétrole, le projet de résolution A/48/L.31/Rev.1 reprend ce qui a déjà été entériné par la

résolution 48/1 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée avait décidé :

“que seront caduques, à compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif transitoire, toutes les dispositions qu'elle a adoptées concernant l'imposition d'un embargo sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et sur l'investissement dans l'industrie pétrolière de ce pays,” (*résolution 48/1, par. 2*)

Le 7 décembre, le Conseil exécutif de transition est entré en activité. Le 8 décembre, vous-même, Monsieur le Président, avez annoncé que l'embargo sur le pétrole était levé. Les membres du Groupe intergouvernemental se félicitent de ces événements, et surtout de la création du Conseil exécutif de transition, dont il est pris note au troisième alinéa du préambule.

Enfin, les auteurs de ce projet de résolution souhaitent sincèrement que l'Assemblée adopte ce texte par consensus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais informer les représentants qu'afin de permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences sur le budget-programme des projets de résolution présentés au titre des points 38 et 39 de l'ordre du jour, les décisions sur ces points seront prises à une date ultérieure qui sera annoncée. J'espère alors faire une brève déclaration de clôture.

La séance est levée à 12 h 35.
